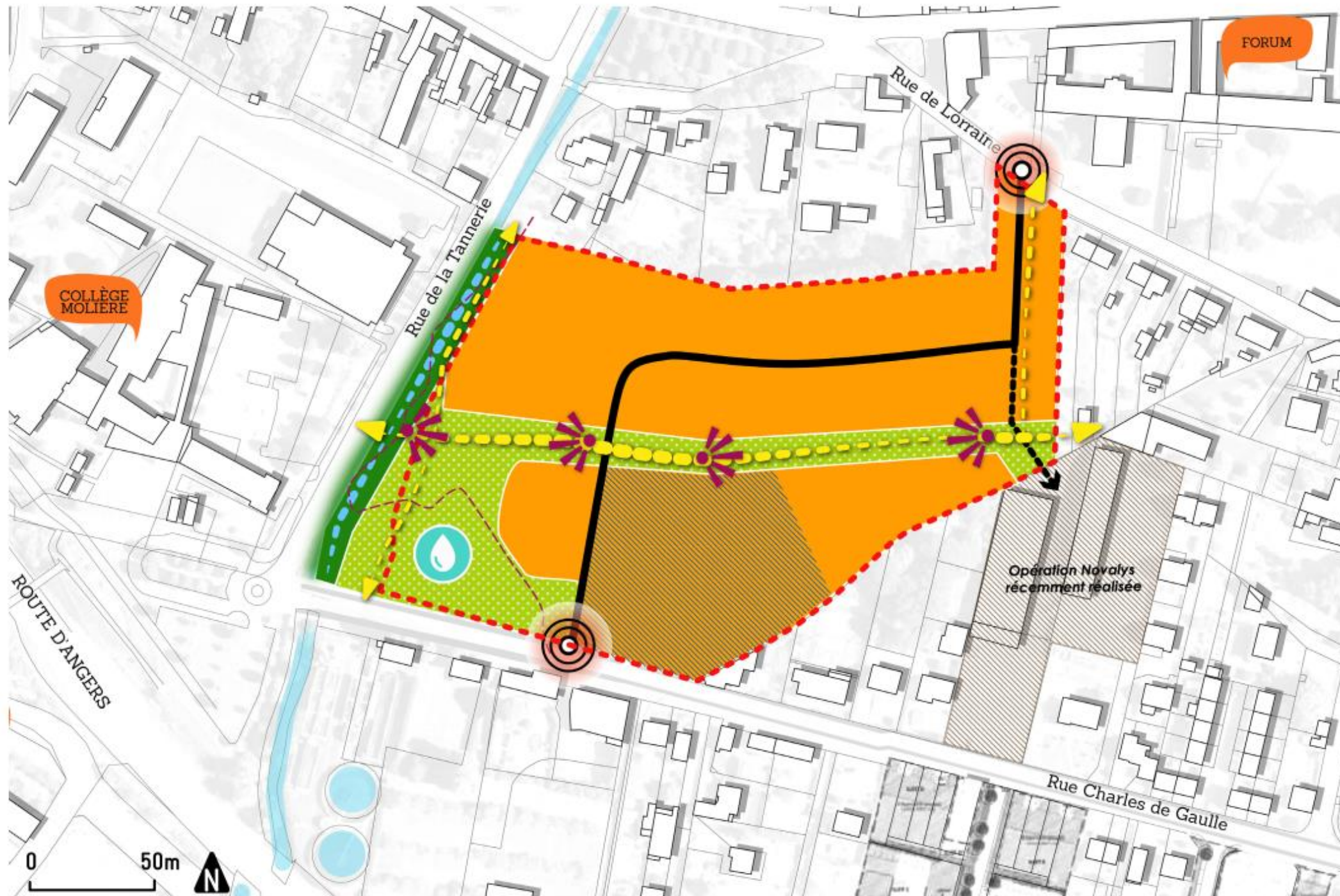


SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT



PROGRAMME DE CONSTRUCTION

- Ilôt constructible
- Emplacement préférentiel pour un équipement

STRUCTURE VIAIRE

- Voirie structurante
- Voirie secondaire
- Connexion principale au réseau existant

PAYSAGE ET MOBILITÉS DOUCES

- Parcours doux principal
- Coulée paysagère
- Thématique de l'eau (bassin, noues)
- Réaménagement des berges du Couasnon
- Perspective visuelle majeure

GESTION DU RISQUE

- Limite de zonage inconstructible du PPRi «Val d'Authion»

